

DIAMO, state enterprise TUU Division Pod Vinici 84 471 27 Straz pod Ralskem The Czech Republic

ORDER No.: 1437/2024/RH

Please specify the order number in the invoice!

www.diamo.cz/en/

ALGADE Avenue du Brugeaud - BP 46 87250 Bessines-sur-Gartempe

Consumables for personal dosimeters by the quotation No. DIAM57-0 1-05 04 24-EC from 05/04/2024

Price:

by the quotation from 5. 4. 2024 = 8.113,00 EUR excl. VAT

France

Delivery date:

3 months (please, ship as soon as possible!)

Incoterms 2020:

DAP Straz pod Ralskem

Shipping address: Straz pod Ralskem, Pod Vinici 84, Czech Republic

Resp. person:

E-mail:

Note: As required by EU Directive 2004/12/EC, a packaging declaration must be provided. Alternatively, it is sufficient to state on the invoice that the packaging complies with the requirements of the EU Directive.

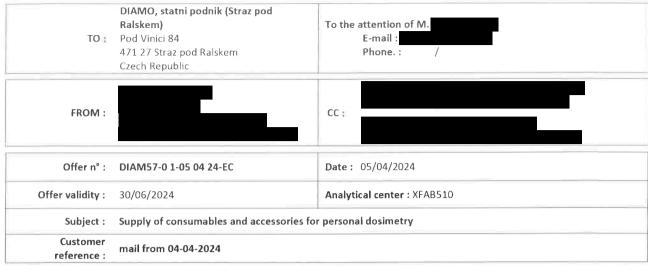
Straz pod Ralskem: 5/4/2024



Head of the Material and Technical Supply Department

Offre commerciale





Dear customer,

Following your request please find below our quotation for the supply of the following items:

- filters 1.2µm 28mm diameter reference P-570-100
- LR115 films non strippable with DIAMO numerotation reference M-510-212 (=P-510-120)
- absorber screens reference M-510-211 (=P-510-211)

	Designation	Reference	Qty	Unit price (€ HT)	Total price (€ HT)
1	Films LR115 (x 100)	M-510-212			
2	Filters 1.2 microns DIA28mm (x 100)	P-570-100			
3	Screen for measuring head (x 100)	M-510-211			
	SHIPMENT AND INSURANCE				
_	Shipment and management fees – Europe	FFTR			
4	From France to Straz pod Ralskem				
				Total (€ HT):	8113.00
				TVA 00.0 % (€):	0.00

Total (€ TTC):

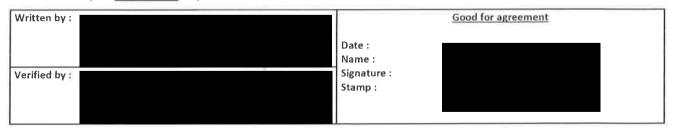
8113.00

General condition of sale attached in appendix is applicable. Prices in euros (ξ) , taxes and customs duties are not included.

Delivery time: 2-3 months

Delivery time is indicative and must be confirmed at receipt of order.

Order addressed to: ALGADE - Avenue de Brugeaud – BP 46 - 87250 Bessines-sur-Gartempe - FRANCE Please note clearly the <u>offer number</u> on your order.



ALGADE's instrumentation department manages whole parts of its building devices (design, manufacturing, repair, check and calibration for air samplers and radon monitors) in regard of ISO 9001 V2015 standard and it's AFAQ certification ref n'2000/14864.8. At the client's request, a copy of the complaint management procedure can be provided with a "Confidential" watermark.

Document reference: A-RC-5003(EN)



Conditions Générales de Vente

1. ACCEPTATION DES COMMANDES

Les commandes qui nous sont adressées directement par nos clients ne lient notre Société que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit, lettre fax ou courriel.

2. LES DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison prévus dans nos accusés de réception de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la livraison ou de réclamer des dommages-intérêts.

3. CAS FORTUITS ET FORCE MAJEURE

La société est libérée de l'obligation de livraison pour tous les cas fortuits et de force majeure : sont notamment considérés comme cas fortuits les grèves totales ou partielles, les inondations et incendies, etc....

4 TRANSPORTS

Sauf disposition contraire, toutes les marchandises vendues voyagent aux frais du client.

5. FACTURATION

Sauf stipulation contraire, nos produits services et analyses sont facturés sur la base des prix en vigueur à la date d'acceptation de la commande par ALGADE.

6. CORRESPONDANCE

Toute correspondance relative à une prestation ou à du matériel doit mentionner la référence du devis correspondant.

Toute modification par rapport aux prestations définies par devis fera l'objet d'un document écrit, qu'elle résulte de l'initiative d'ALGADE ou du demandeur.

Chaque offre comporte une page avec une case « Bon pour accord » qui peut être complétée et retournée si une commande "officielle" de la société n'est pas indispensable pour la facturation.

7. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables à Bessines-sur-Gartempe, à 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Les échéances fixées sur notre facture sont de rigueur : tous retards dans les paiements entraînent de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'intérêts de retard au taux légal majoré de 1 %. En cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les commandes en cours sans préjudice de tous autres recours. Il est expressément stipulé qu'à défaut de règlement d'une seule échéance à son terme normal, le solde restant dû deviendra immédiatement et de plein droit exigible, quinze jours après mise en demeure restée infructueuse, faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

8. ELECTION DE DOMICILE ET JURIDICTION

L'élection de domicile est faite par ALGADE à son siège social. En cas de contestation relative à l'exécution d'un contrat-vente ou paiement du prix ainsi qu'en cas d'interprétation ou d'exécution des clauses et conditions stipulées, ci-dessus indiquées, le tribunal de commerce de Limoges sera seul compétent quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel, de garantie ou de pluralité de défendeurs. Sauf en cas de conventions spéciales et écrites, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur, son adhésion à nos conditions générales de vente nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

9. CONFIDENTIALITE

ALGADE s'interdit de communiquer à des tiers, sans accord préalable, tout ou partie des renseignements concernant des travaux qui lui sont confiés. Le personnel d'ALGADE est contractuellement tenu au secret professionnel.

10. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises livrées et désignées, ci-après, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la simple remise d'un titre créant une obligation de payer.

A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et quinze jours après une mise en demeure par simple lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse, la présente vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur.

Restitution des marchandises

En cas de désaccord sur les modalités de la restitution des marchandises, celle-ci pourra être obtenue par ordonnance de référé rendue par M. le Président du tribunal de commerce de Limoges auquel les parties donnent expressément compétence. La même décision désignera un expert en vue de constater l'état du matériel restitué et d'en fixer la valeur au jour de sa reprise : sur cette base, les comptes des parties seront liquidés sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts qui pourraient être dus par l'acheteur en réparation du préjudice subi par le vendeur du fait de la résolution de la vente.

Règlement judiciaire ou liquidation des biens de l'acheteur

En cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens de l'acheteur, et conformément aux dispositions de la loi n° 80335 du 12 mai 1980, la revendication de ces marchandises pourra être exercée dans le délai de six mois à partir de la publication du jugement ouvrant la procédure.

Transfert des risques

Les marchandises restant la propriété du vendeur jusqu'au paiement de leur prix, il est expressément interdit à l'acheteur d'en disposer pour les revendre ou les transformer. Toutefois, et à titre de simple tolérance, le vendeur autorise, dès à présent, l'acheteur à revendre ou à transformer les marchandises désignées sous réserve que l'acheteur consente au vendeur, préalablement à toute revente ou à toute transformation, un nantissement sur son fonds de commerce à concurrence du solde restant dû.

En cas de revente des marchandises, l'acheteur devra préalablement en avertir le vendeur et lui donner tous renseignements utiles lui permettant d'exercer son droit de revendication du prix à l'égard du tiers acquéreur.

11. GARANTIES CONTRACTUELLES POUR LES PRODUITS

Sauf stipulation particulière figurant dans la proposition commerciale, la garantie contractuelle pour les produits livrés est de 1 an et elle commence à courir à partir du jour où le produit a quitté nos locaux. Cette garantie ne s'appliquera qu'aux défauts de fonctionnement qui se seront révélés pendant la période fixée contractuellement. Elle ne jouera que dans les cas où le produit a reçu une utilisation normale.

La garantie ne s'appliquera pas aux vices dont la cause est postérieure au départ du produit de nos locaux, notamment en cas de mauvais entretien ou de mauvaise installation ou de réparations mal faites par l'acheteur. La garantie est exclusivement limitée au remplacement des pièces qui sont reconnues défectueuses par des pièces d'origine.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice de cette garantie, l'acheteur devra aviser sans retard et par écrit la société ALGADE des vices qui se sont manifestés au niveau du produit vendu. L'acheteur doit lui permettre de procéder aux constatations nécessaires pour qu'ALGADE y remédie.

Le vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation envers l'acheteur pour accidents aux personnes, dommages à des biens distincts de l'objet du contrat ou manque à gagner.

Sauf conditions contractuelles particulières les frais de retour du matériel en nos locaux sont à la charge de l'acheteur.

La remise en état dans le cadre de la garantie s'effectue uniquement dans nos ateliers.

12. DISPOSITIONS SPECIFIQUES POUR LES LABORATOIRES

Les objets, dès lors qu'ils sont expédiés ou déposés sur les sites d'ALGADE par le client, voyagent aux risques et périls de celui-ci, quel que soit le mode d'expédition. En particulier, ALGADE se réserve le droit de refuser ou d'émettre des réserves sur l'objet si les conditions de transport ou d'emballage ne sont pas satisfaisantes compte tenu des prestations à réaliser : emballage défectueux, etc.

Toute proposition non retournée vaut comme acceptation dès que le client envoie des échantillons accompagnés d'une demande d'analyse se référant au devis.

Les rapports sont générés par les logiciels LIMS™, DOSIM, DOSPER, DPR2 qui requiert une authentification par nom d'utilisateur et mot de passe. Le nom, la fonction et l'image numérisée de la signature de la personne approuvant le rapport sont alors apposés.

Les rapports d'analyse d'échantillons réalisés avec le LIMS™, sont transmis par courriel, le message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive de ses destinataires. Ces destinataires sont communiqués par le client et sous sa responsabilité. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. Internet ne permettant pas de garantir l'intégrité de ce message, ALGADE décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, altéré, déformé ou falsifié.